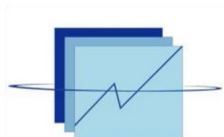


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



# BULLETIN ANNUEL SUR LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU NINEA (BANIN) (Année 2023)



**MARS 2024**

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>- 1 -</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA</b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>II.1. SECTEUR D'ACTIVITES</b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELLES</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>III.1. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES</b> .....	<b>- 12 -</b>
<b>ANNEXE 1 : GLOSSAIRE</b> .....	<b>i</b>
<b>ANNEXE 2 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA</b> .....	<b>iv</b>

## ***LISTE DES FIGURES***

Graphique 1: Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2019 et 2023.....	- 6 -
Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2019 et 2023 .....	- 6 -
Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité et type d'unité en 2023 (%).....	- 8 -
Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations en 2023 selon la région (%) ..	- 10 -
Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2023 (%).....	- 11 -
Graphique 6: Evolution des parts dans la création du NINEA par sexe en 2023 (%) .....	- 12 -

## ***LISTE DES TABLEAUX***

Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type d'unité entre 2019 et 2023 (%).....	- 7 -
Tableau 2: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité entre 2019 et 2023 (%).....	- 9 -
Tableau 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge entre 2019 et 2023 (%).....	- 12 -

## AVANT PROPOS

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par celui du 95-364 du 14 avril 1995 puis, celui du n° 2012-886 du 27 août 2012. Ce dernier décret a confié à l'ANSD la gestion du Centre national d'Identification (CNI) qui est appuyé par les centres secondaires. Dans un souci de décentralisation, ces centres secondaires sont mis en place dans toutes les régions et également dans les structures telles que l'Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX), la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction générale des Douanes (DGD) et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ).

L'immatriculation au NINEA englobe les unités économiques exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc.

L'ANSD, dans la gouvernance de ce système d'immatriculation, est accompagnée par le Comité de Suivi et le Comité des Associés. Le Comité de Suivi est chargé de coordonner les actions menées par les structures associées à la gestion du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), d'apprécier le fonctionnement dudit répertoire, de recommander les actions à mener en vue de son amélioration et de veiller à la participation effective et à la collaboration efficace de tous les Associés. Quant au comité des Associés, constitué des structures utilisatrices ou contributrices au NINEA, il est chargé de la gestion du RNEA. Ce dernier revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au système statistique national puisqu'il constitue une :

- référence pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- source d'informations fiables sur la structure et la démographie des entreprises ;
- base d'appariement des données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

Cette publication rentre dans le cadre de la diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises en vue d'orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics,

des collectivités, des investisseurs, etc. Elle offre une photographie sur les nouvelles immatriculations au NINEA pour l'année sous revue en mettant en exergue leurs principales caractéristiques (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.).

## RESUME

En 2023, le nombre d'unités économiques immatriculées au NINEA s'élève à 95 982 contre 84 870 en 2022, soit une hausse de 13,1%. Il est noté ces cinq dernières années une évolution moyenne de 15,8% du nombre d'immatriculations, atteignant même 39,8% entre 2020 et 2021.

Selon le statut juridique, l'essentiel des nouvelles immatriculations est composé d'entreprises individuelles (71,1%). En termes d'évolution sur ces dernières années, la proportion d'entreprises individuelles a connu un bond de 12 points de pourcentage entre 2022 et 2023, alors qu'elle tournait autour de 58% entre 2020 et 2022.

S'agissant des activités, le secteur du commerce reste le plus attractif pour les nouvelles créations en 2023. En effet, 29,7% des personnes morales se sont enregistrées pour mener des activités commerciales et cette part atteint 65% pour les entreprises individuelles. Pour ces dernières, les "Services personnels et divers" représentent 13% des immatriculations, suivis des "Services fournis aux entreprises" (6,3%).

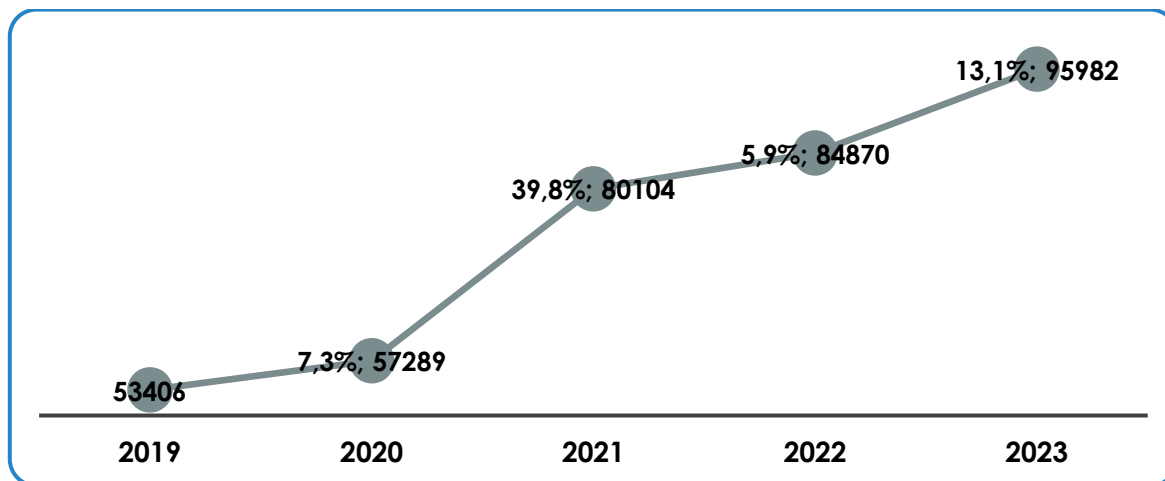
En ce qui concerne la répartition géographique, la région de Dakar concentre 56,9% de toutes les nouvelles immatriculations de 2023. Elle est suivie des régions de Thiès (12,5%), Diourbel (7,5%), Kaolack (4,7%) et Ziguinchor (3,5%). Les régions de Kaffrine (1,1%), Sédhiou (1%) et Kédougou (0,7%) ont les plus faibles proportions. Cependant, entre 2019 et 2023, la proportion des nouvelles immatriculations à Dakar a légèrement baissé au profit des régions de Diourbel, Ziguinchor et Kaolack.

S'agissant de la répartition des chefs d'entreprises individuelles selon le sexe, les hommes dominant largement avec 71,9% du total des immatriculations. La part des hommes est assez stable ces dernières années, variant entre 70 et 71%. Près de 44% des entrepreneurs ont un âge compris entre 25 et 34 ans, et ceux qui ont entre 35 et 54 ans représentent 38,6%. La part des entrepreneurs individuels qui ont plus de 55 ans est en baisse depuis 2020.

## I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA

Le nombre d'immatriculations au Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA) est passé de 84 870 en 2022 à 95 982 en 2023, soit une hausse de 13,1% par rapport à 2022. Il est noté ces cinq dernières années une tendance à la hausse des immatriculations avec une évolution moyenne de 15,8% sur la période. En particulier, le nombre d'immatriculations a bondi de 39,8% en 2021, sous l'effet de la reprise d'après le covid-19

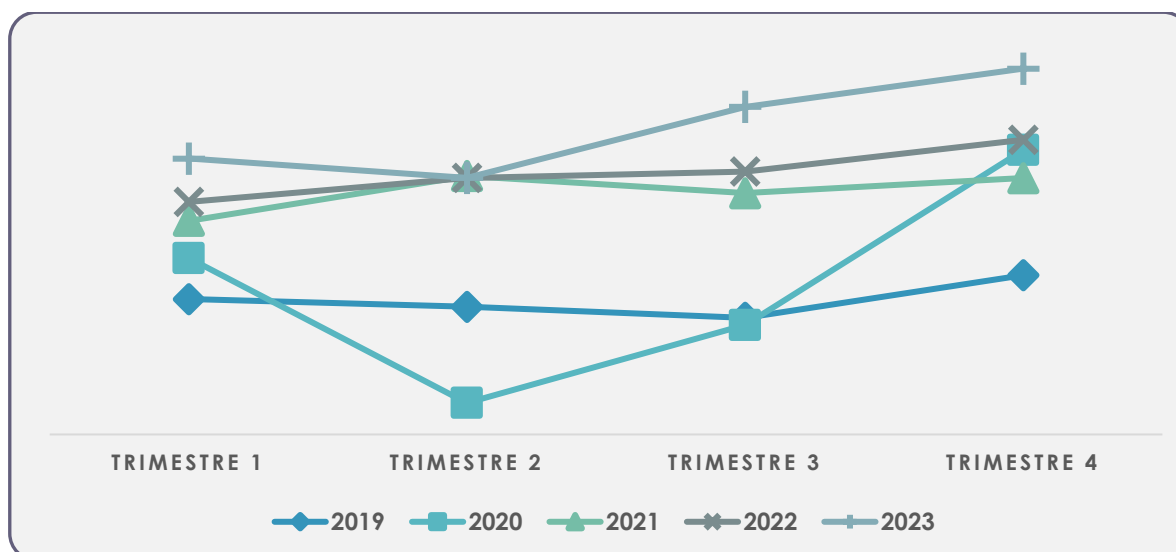
**Graphique 1: Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2019 et 2023**



**Source :** ANSD/RNEA

Par ailleurs, en comparant les trimestres, le comportement est presque le même d'une année à l'autre, avec une baisse des immatriculations au deuxième trimestre et un pic au quatrième trimestre. La plus forte baisse est notée au deuxième trimestre de 2020, en raison des mesures restrictives du covid 19.

**Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2019 et 2023**



**Source :** ANSD/RNEA

En s'intéressant à la forme de l'unité, il est observé une prépondérance des entreprises personnes physiques qui représentent 70,8% des immatriculations en 2023. Elles sont suivies des entreprises personnes morales représentant 13%, puis des propriétaires fonciers (8,7%) et des opérateurs occasionnels (6%). Les autres personnes morales, constituées des associations, des Organisations non gouvernementales (ONG), des partis politiques et de l'administration publique ont les proportions les plus faibles avec 0,5%.

En termes d'évolution, le nombre d'entreprises personnes physiques immatriculées a presque doublé entre 2019 et 2023 avec une hausse de 93,4% alors que le nombre de propriétaires fonciers immatriculés a triplé. Le nombre d'entreprises personnes morales immatriculées a aussi progressé (+58,7%) ces dernières années mais à un rythme moindre.

**Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type d'unité entre 2019 et 2023 (%)**

TYPE D'IMMATRICULATION	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
<b>Entreprise Personne Physique</b>	35 125	33 090	45 580	48 928	67 940	38,9%
<b>Entreprise Personne Morale</b>	7 863	8 405	12 160	11 834	12 476	5,4%
<b>Propriétaires fonciers</b>	2 778	7 500	13 523	17 056	8 337	-51,1%
<b>Opérateurs occasionnels</b>	7 094	6 172	6 806	5 367	5 802	8,1%
<b>Autres personnes physiques</b>	60	61	59	22	492	2136,4%
<b>Autres Personnes Morales</b>	477	427	497	621	510	-17,9%
<b>Total</b>	53 346	55 602	78 571	84 870	95 982	13,1%

Source : ANSD/RNEA

## II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA

### II.1. SECTEUR D'ACTIVITES

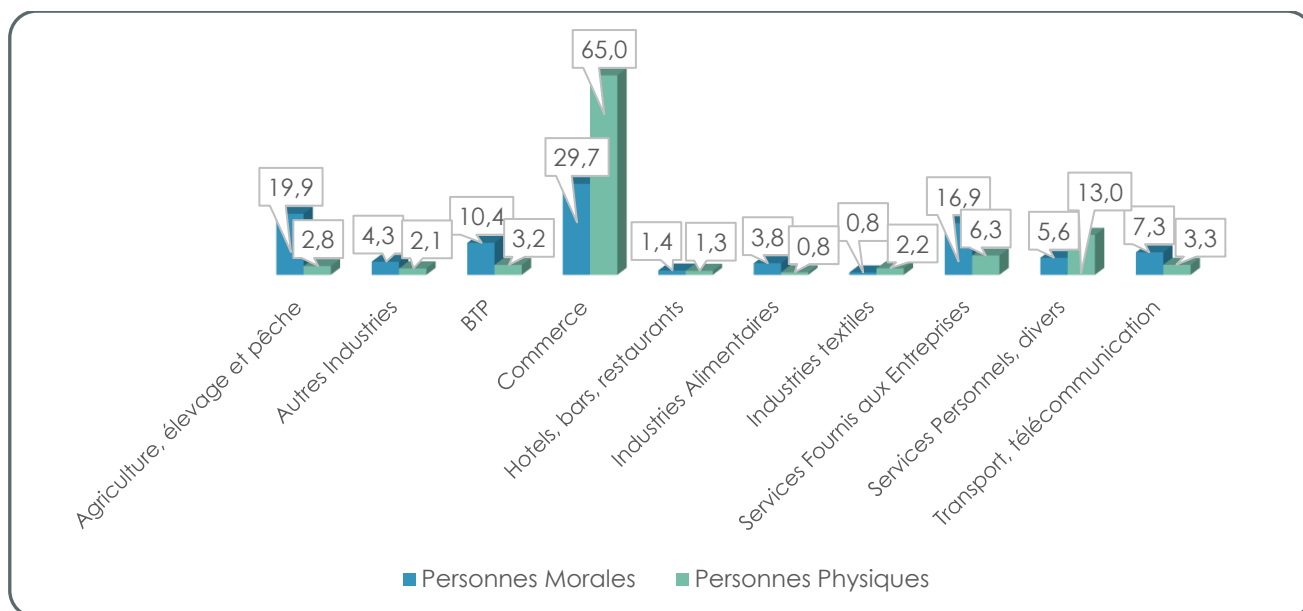
#### *Le commerce, principale activité des nouvelles créations*

Le commerce reste l'activité la plus déclarée, comme activité principale, pour les nouvelles immatriculations. Elle est déclarée comme principale activité pour 59,5% des unités économiques en 2023 contre 43,3% en 2022. Le commerce est suivi des services personnels et divers (10,7%) puis des services fournis aux entreprises (7%).

En outre, le commerce domine quel que soit le type d'unité. Cependant, sa proportion pour les entreprises personnes physiques est deux fois plus importante que pour les personnes

morales (65% contre 29,7%). Dans les entreprises personnes physiques, le commerce est suivi des services fournis aux entreprises (16,9%) et des services personnels et divers (13%). Hormis le commerce, les activités qui dominent dans les nouvelles entreprises personnes morales sont « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (19,9%), les « services fournis aux entreprises » (16,9%) et les BTP (10,4%). Les secteurs des « Hôtels, bars, restaurants » (1,4%) et des « Industries textiles » (0,8%) enregistrent moins de nouvelles créations.

**Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité et type d'unité en 2023 (%)**



**Source : ANSD/RNEA**

Durant ces cinq dernières années, la part du commerce a connu une légère baisse en 2021 et en 2022 avant de rebondir de 11 points de pourcentage en 2023. La proportion des services personnels et divers, était dans une dynamique haussière entre 2019 et 2022 atteignant 24% en 2022. Cependant, le secteur a perdu en termes de représentativité en 2023 (11,9%). Les proportions des autres secteurs restent assez stables.

**Tableau 2: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité entre 2019 et 2023 (%)**

Branche d'activité	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture, élevage et pêche	4,4	4,1	5,4	5,1	5,3
Autres Industries	1,7	1,6	1,5	1,8	2,4
BTP	4,2	4,5	4,4	4,4	4,3
Commerce	62,9	54,4	49,8	48,3	59,9
Hotels, bars, restaurants	1,1	1,2	1,1	1,3	1,3
Industries Alimentaires	0,8	1,0	1,2	1,2	1,3
Industries textiles	0,8	1,1	1,7	1,6	1,9
Services Fournis aux Entreprises	11,5	10,7	9,6	8,3	7,8
Services Personnel, Divers	9,1	17,7	21,3	24,0	11,9
Transport, télécommunication	3,6	3,6	4,0	4,0	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RNEA

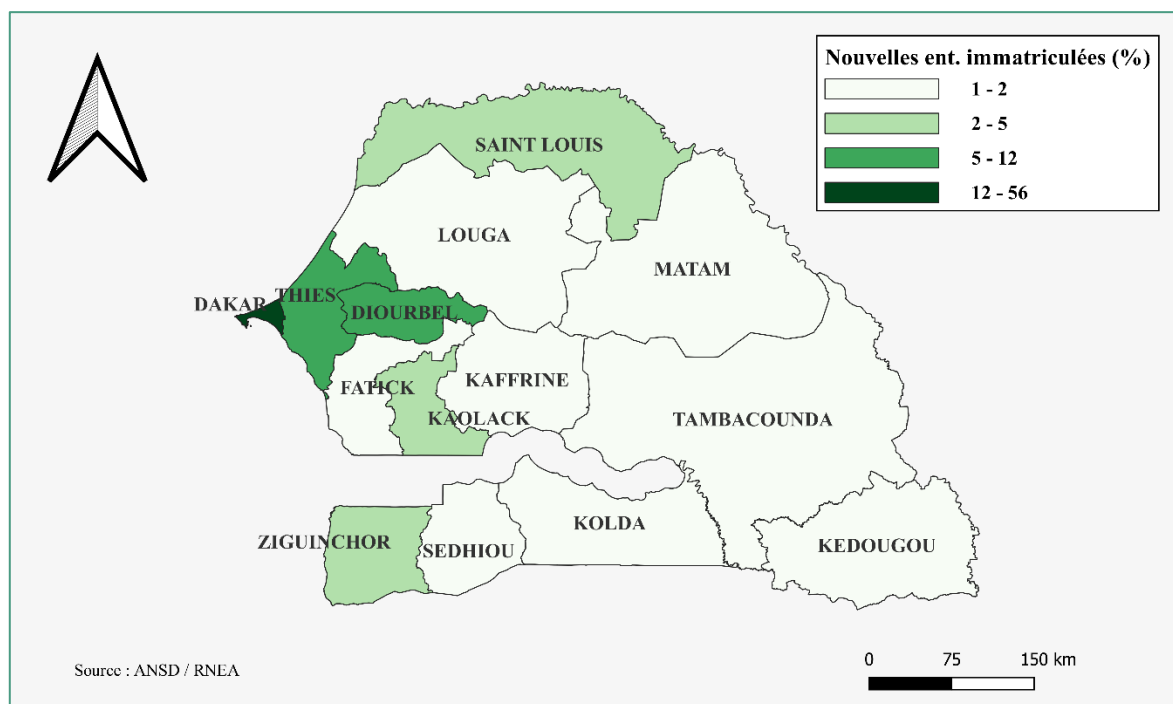
## II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES

### *Plus de la moitié des nouvelles immatriculations est implantée à Dakar*

Le graphique 4 illustre la cartographie régionale des nouvelles unités économiques immatriculées au cours de l'année 2023. La région de Dakar enregistre la majorité des nouvelles immatriculations, soit 56,9%. Les régions de Thiès et Diourbel, affichent des pourcentages respectifs de 12,5% et 7,5%, montrant une dynamique de création d'entreprises notable bien que moins importante par rapport à la région de Dakar. Les régions de Kaolack et Ziguinchor suivent avec des parts respectives de 4,7% et 3,5%.

Par ailleurs, entre 2019 et 2023, la proportion des nouvelles immatriculations à Dakar a légèrement baissé au profit des régions de Diourbel, Ziguinchor et Kaolack. En effet, la proportion d'enregistrements à Diourbel est passé de 5,3% en 2019 à 7,5% en 2023, ce qui la propulse à la troisième place. Les parts des régions de Kaolack et de Ziguinchor sont passées respectivement de 3,6% et 1,9% en 2019 à 4,7% et 3,5% en 2023 (voir tableau A1 en annexe).

**Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations en 2023 selon la région (%)**



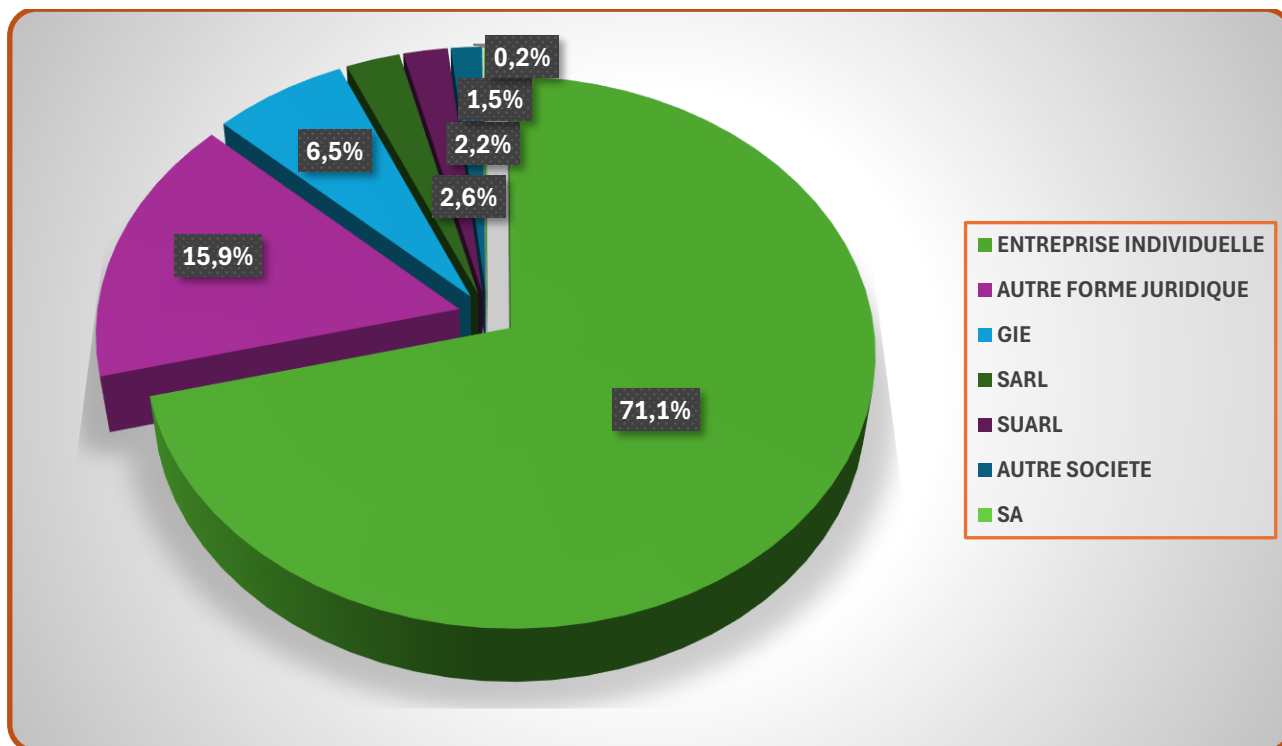
### II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS

#### *Une prépondérance des entreprises individuelles*

Le graphique 5 ci-dessous montre la répartition des nouvelles immatriculations par régime juridique en 2023. Les entreprises individuelles représentent plus de sept unités sur dix, soit 71,1% du total des immatriculations. Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt économique ou GIE (6,5%), des Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (2,6%) et des Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (2,2%).

En 2023, la proportion d'entreprises individuelles a progressé de 12 points de pourcentage alors qu'elle était de 58,4% en 2022. La part des GIE et celle des SARL ont eu un léger repli en 2023 tandis que celle des SUARL, des SA et des autres sociétés est relativement stable ces cinq dernières années (voir tableau en annexe).

**Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2023 (%)**



**Source : ANSD/RNEA**

### **III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS**

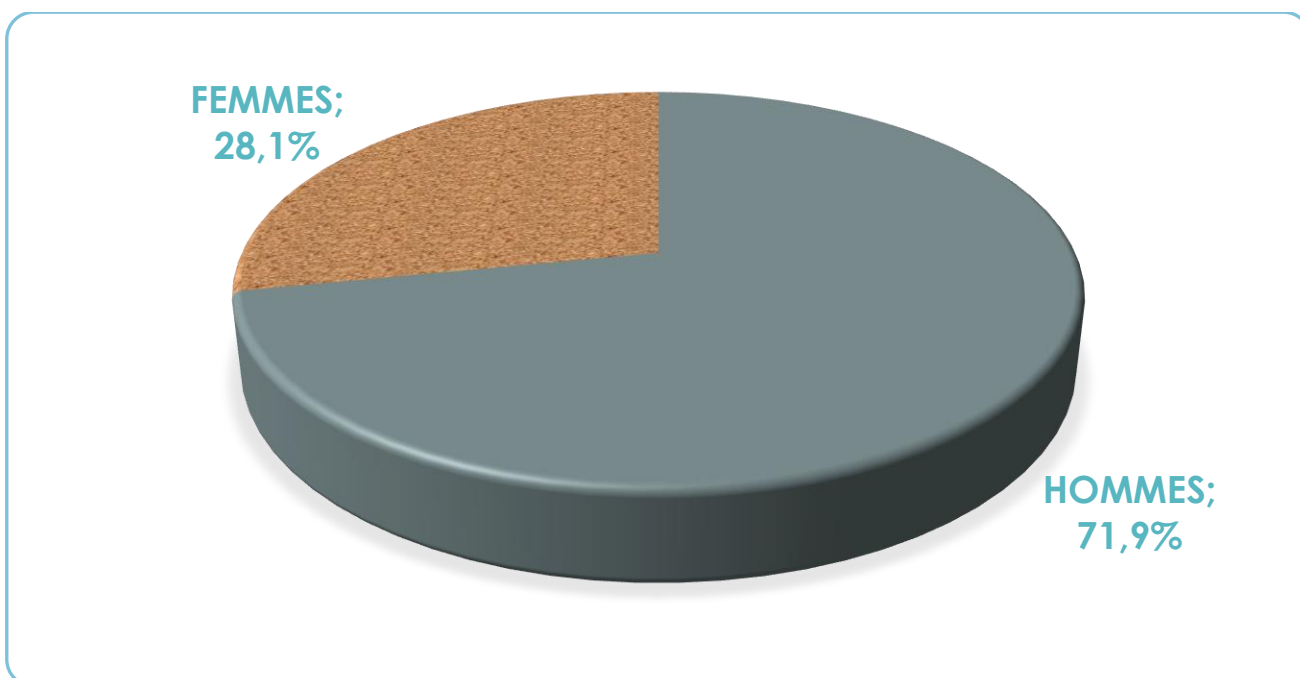
En 2023, 67 940 nouvelles entreprises individuelles ont été immatriculées au NINEA contre 48 928 en 2022, soit une augmentation de 38,9%.

#### **III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES**

##### ***Les hommes, créent davantage d'entreprises***

La création d'entreprises reste dominée par les hommes. En effet, depuis 2019, la proportion d'entreprises individuelles appartenant à des hommes varie entre 70 et 71%. Ce qui dénote d'une certaine stabilité sur cette structure par sexe.

**Graphique 6: Evolution des parts dans la création du NINEA par sexe en 2023 (%)**



**Source : ANSD/RNEA**

### **III.1. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES**

#### ***Les propriétaires d'entreprises individuelles sont majoritairement jeunes***

La majorité des propriétaires d'entreprises individuelles est relativement jeune. En effet, en 2023, 43,9% des entrepreneurs individuels avaient l'âge compris entre 25 et 34 ans. En 2022, cette proportion était de 42,2%. Cette tranche est suivie de près par ceux âgés entre 35 et 55 ans qui représentent 38,6% de l'effectif des d'entrepreneurs individuels en 2023.

En outre, il est noté une tendance à la baisse de la proportion d'entrepreneurs individuels âgés de plus de 55 ans depuis 2020.

**Tableau 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge entre 2019 et 2023 (%)**

TRANCHE D'AGE	2019	2020	2021	2022	2023
[18 - 25[	10,3%	9,7%	10,2%	11,0%	12,2%
[25 - 35[	44,5%	42,4%	41,7%	42,2%	43,9%
[35 - 55[	38,4%	40,2%	41,3%	40,4%	38,6%
55 ans +	6,8%	7,8%	6,8%	6,5%	5,2%

**Source : ANSD/RNEA**

## **ANNEXE 1 : TABLEAUX**

**Tableau A1** : Evolution régionale des nouvelles immatriculations entre 2019 et 2023 (%)

<b>REGIOIN</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>DAKAR</b>	64,3	57,1	55,5	55,3	56,9
<b>DIORBEL</b>	5,3	5,6	5,1	5,5	7,5
<b>FATICK</b>	0,9	1,2	1,1	1,5	1,7
<b>KAFFRINE</b>	0,9	1,1	1,5	1,8	1,1
<b>KAOLACK</b>	3,6	3,6	5,0	5,9	4,7
<b>KEDOUGOU</b>	0,6	0,9	0,8	0,7	0,7
<b>KOLDA</b>	1,5	2,2	1,6	2,9	1,7
<b>LOUGA</b>	2,1	2,3	1,6	1,7	1,9
<b>MATAM</b>	1,0	1,3	1,9	1,6	1,7
<b>SAINT-LOUIS</b>	3,4	4,9	5,5	3,2	3,0
<b>SEDHIOU</b>	0,7	2,0	1,8	1,2	1,0
<b>TAMBACOUNDA</b>	1,5	1,9	2,1	2,3	2,2
<b>THIES</b>	12,3	12,8	12,6	12,2	12,5
<b>ZIGUINCHOR</b>	1,9	3,1	3,9	4,2	3,5

**Source** : ANSD/RNEA

**Tableau A2** : Evolution des régimes juridiques des nouvelles immatriculations entre 2019 et 2023 (%)

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>ENTREPRISE INDIVIDUELLE</b>	65,8%	59,4%	58,0%	58,4%	71,1%
<b>AUTRE FORME JURIDIQUE</b>	19,5%	25,5%	26,6%	27,5%	15,9%
<b>GIE</b>	5,8%	6,4%	8,1%	7,2%	6,5%
<b>SARL</b>	4,6%	4,3%	3,5%	3,1%	2,6%
<b>SUARL</b>	2,5%	2,3%	2,0%	2,1%	2,2%
<b>AUTRE SOCIETE</b>	1,5%	1,8%	1,7%	1,5%	1,5%
<b>SA</b>	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%

**Source** : ANSD/RNEA

## **ANNEXE 2 : GLOSSAIRE**

<b>Termes</b>	<b>Définitions</b>
Entreprise	Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.
Entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.
Etablissement	Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc.  On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ; Établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ; Établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.
Groupement D'Intérêt Économique (GIE)	C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.

Société	La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts. Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.	
	Sociétés de personnes	Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens.  On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.
		Société en nom collectif

		Société en commandite simple	Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.
	Sociétés de capitaux	Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).	
		Société anonyme (SA)	<p>C'est est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)</p> <p>Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A.</p> <p>Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts</p>
		Société à Responsabilité Limitée (SARL)	C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.
Secteur D'activité	Un secteur d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.		

## **ANNEXE 3 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA**

### **Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)**

#### **Pièces à fournir**

Les pièces exigées pour procéder à l'immatriculation sont fixées par l'**arrêté 02707 du 02 mars 2015** du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Elles dépendent du régime juridique des unités requérant l'immatriculation. Elles se présentent comme suit :

<b>Personnes Physiques</b>			
<b>Profession Libérale</b>	<b>Entreprise Commerciale ou prestataire de services</b>	<b>Autres personnes physiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte Nationale d'Identité</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Arrêté Ministériel, Carte Professionnelle ou Décret de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux</li> <li>▪ Passeport pour les étrangers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux</li> <li>▪ Passeport pour les étrangers</li> <li>▪ Titre de propriété, bail, etc.</li> </ul>	
<b>Personnes Morales</b>			
<b>SARL, SUARL, SA, SAU et SUCCURSALE</b>	<b>GIE (Groupement d'Intérêt Economique)</b>	<b>Associations, partis politiques, Organisations Non Gouvernementale (ONG) ou autres personnes morales de droit privé</b>	<b>Administration publiques centrales, Etablissements publics, Collectivités locales et leurs démembrements</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité des associés de nationalité sénégalaise</li> <li>▪ Passeport pour les associés de nationalité non sénégalaise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité du Président</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Le récépissé de l'association</li> <li>▪ Arrêté Ministériel ou la Convention avec le Gouvernement</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité du président et/ou des membres du bureau</li> <li>▪ Lettre d'accréditation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acte législatif ou réglementaire de création</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité (président, coordonnateur, responsable, etc.)</li> </ul>

**NB : En sus de ces pièces, il est aussi requis un timbre fiscal de 2000 FCFA.**

### ▪ **L'avis d'immatriculation**

Selon la finalité, l'immatriculation peut se faire dans les Centres secondaires d'Immatriculation (CSI) cités ci-dessous :

- ✚ Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- ✚ Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) ;
- ✚ Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;
- ✚ Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- ✚ Direction générale des Douanes (DGD).

Le CSI vous délivre, dans un délai de 48 heures, un avis d'immatriculation sur lequel figure le NINEA.

### ▪ **Coût de l'immatriculation**

L'immatriculation au NINEA est **gratuite**, hormis le timbre fiscal de **2000 FCFA** qui doit être apposé sur l'avis.

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Directeur général : **Aboubacar Sedikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale :

**Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques économiques : **Jean Paul DIAGNE**

Cheffe du Bureau des Répertoires : **Khady BA**

Equipe de rédaction : **Khady BA, Cheikh LO, Cheikh Tidiane GNINGUE**

Diffusion : **Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**



16, Rocade Fann Bel-air, cite cerf volant,  
Dakar



+221 33 869 21 39



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)



[statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)